

## PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

*Titre provisoire :* Éliminer l'exposition aux peintures au plomb

*L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement,*

*Reconnaissant* que l'exposition aux peintures au plomb peut causer, en particulier chez les enfants, des dommages permanents comme, par exemple, une baisse du quotient intellectuel et des problèmes comportementaux,

*Accueillant avec satisfaction* les travaux de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb (l'Alliance),

*Attirant l'attention* sur le rapport relatif au plomb établi par la Banque mondiale, qui insiste sur la question des peintures au plomb, expose les meilleures pratiques pour l'industrie et souligne la nécessité pour les gouvernements de mettre en place des législations visant à éliminer les peintures au plomb,

*Se félicitant* de la publication en début d'année d'un document d'orientation et d'une loi type pour la réglementation des peintures au plomb,

*Soulignant* qu'aucun niveau d'exposition au plomb n'est jugé sûr,

*Reconnaissant* les progrès accomplis dans toutes les régions en matière d'élaboration de législations internes réglementant les peintures au plomb,

1. *Invite* les États membres et parties prenantes à se joindre à l'Alliance;
2. *Engage* les États membres à mettre en place des législations internes visant à éliminer les peintures au plomb et supprimer ainsi les risques qu'elles comportent, notamment pour les nourrissons et les enfants, et à en assurer le respect;
3. *Prie* le Directeur exécutif, dans la limite des ressources disponibles :
  - a) De promouvoir l'utilisation de la panoplie d'outils réglementaire et de la loi type élaborées par l'Alliance et d'en faire une priorité;
  - b) D'aider les pays à limiter leur utilisation de peintures au plomb;
  - c) De continuer à organiser et accueillir des ateliers régionaux afin de promouvoir l'élaboration de législations internes visant à éliminer les peintures au plomb et de partager les informations sur les dangers que posent les peintures au plomb;
  - d) De continuer à assurer les fonctions de secrétariat de l'Alliance en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé; et
  - e) D'aider l'Alliance à atteindre l'objectif d'élimination progressive des peintures au plomb dans le monde.